

La GAZETTE des AUTORITES

Été 2011 – Numéro 26

EDITORIAL

Après être entré au Conseil communal en 1981, devenu Municipal huit ans plus tard et succédant à Monsieur Adrien Tschumy à la syndiculture en 1998, ce n'est pas sans émotion que je m'exprime pour la dernière fois au travers de la Gazette des Autorités.

Avant de passer le témoin, le 30 juin 2011, à mon successeur, Monsieur François Bryand, je tiens à m'adresser à vous chères habitantes et chers habitants de Prangins. Je souhaite vous dire que c'est grâce à vous que j'ai pu vivre toutes ces années passionnantes au Conseil communal puis à la Municipalité. Je conserverai un excellent souvenir des bons moments et en oubliant les échecs qui, eux, m'ont fait avancer.

Je ne saurai terminer cet éditorial sans vous adresser mes plus profonds remerciements à vous chères habitantes et chers habitants pour le soutien et la confiance que vous m'avez témoigné pendant toutes ces années et sans oublier mes collègues de la Municipalité ainsi que le Personnel communal.

Grâce à vous, j'ai pu exercer la plus belle fonction politique, celle de Syndic et de servir ma Commune d'adoption.

Recevez de ce fait toute ma reconnaissance et ma plus profonde considération.

Comme jusqu'ici, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que je vous croiserai dans le village.

Votre Syndic sortant

Hans Rudolf Kappeler,
Syndic



La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13
www.prangins.ch
gazette@prangins.ch

QUARTIER DE L'AUBERGE

Des oppositions retardent les travaux !

La rénovation des trois bâtiments derrière l'auberge, mise à l'enquête publique du 18 janvier au 17 février 2011, a suscité une dizaine d'oppositions ou de remarques.

La Municipalité, dans sa séance du 18 avril 2011, a décidé de lever ces oppositions et de délivrer le permis de construire, compte tenu de la synthèse établie par la Centrale des autorisations CAMAC, datée du 22 mars 2011.

Dans cette synthèse, la Section Monuments et Sites du canton approuve le projet de rénovation. Celui-ci s'intègre parfaitement, quant à ses volumes et sa typologie, à l'environnement bâti. De surcroît, il préserve les éléments patrimoniaux jugés importants.

La décision de la Municipalité peut faire l'objet de recours auprès de la Cour de droit adminis-

tratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé dans les 30 jours après la levée d'oppositions.

Au moment de la rédaction de ces lignes, la Municipalité ne connaît pas les intentions des opposants. Elle demeure cependant confiante et souhaite vivement que la Coopérative des Plantaz puisse aller de l'avant dans cette rénovation qui permettrait d'offrir à la population des appartements à loyer abordables, dans un site remarquable (les demandes adressées à la Municipalité à ce jour dépassent très largement le nombre d'appartements prévus). De surcroît, cette rénovation permettrait la sauvegarde d'un patrimoine historique au centre du village, patrimoine dont l'état de délabrement est mis en évidence depuis la démolition de l'ancienne salle communale.

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE

ARCHIMEDE est le nom du projet de la future école enfantine et Unité d'Accueil pour Enfants.

ARCHIMEDE :

« Quatre volumes étagés dans la pente du terrain s'articulent autour d'un pivot central formé par l'espace de circulation. Le projet est organisé avec rigueur et virtuosité. Un grand parvis triangulaire mène aux classes enfantines. La géométrie du préau s'appuie au nord sur un mur qui reprend habilement l'orientation du complexe communal et permet le prolongement d'un passage abrité.

La forme en croix abrite, dans le bras supérieur, l'Unité d'Accueil pour Enfants (UAPE) dont l'accès direct se fait par une terrasse. Etagés en contrebas, les trois autres bras abritent des ensembles de deux classes. Un rapport visuel de grande qualité s'instaure entre l'espace de la classe et la nature.

Ludique, le dispositif de circulation rassemble toutes les parties de l'école.

La matérialisation en béton souligne l'aspect monolithique des volumes de la composition, sorte de réminiscence des jeux cubiques de construction en bois de notre enfance... »

Extrait du rapport du jury du 25 mars 2011.



1^{er} rang, 1^{er} prix, le projet de l'architecte Pierre-Alain Dupraz de Genève a été désigné lauréat à l'unanimité. Le jury recommande à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet *Archimède* en vue d'une demande de crédit de réalisation auprès du Conseil Communal. Prochaine étape : une demande de crédit d'étude qui devrait intervenir au cours du deuxième semestre 2011.



Diagnostic amiante : les immeubles construits avant 1991 sont concernés

A partir du 1^{er} mars 2011, un propriétaire qui entreprend **des travaux de transformation ou de démolition** soumis à autorisation sur un immeuble construit avant 1991 (avant l'interdiction générale d'utiliser ce matériau en Suisse) **doit procéder à un diagnostic amiante de son bâtiment**. Si la présence d'amiante est avérée, un programme d'assainissement doit être joint à la demande de permis de construire/démolir.

En effet, en mai 2010, le Grand Conseil adoptait la modification de l'article 103a de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) qui précise les obligations du

propriétaire ou de son représentant. La volonté du législateur est de préserver la santé des utilisateurs, mais aussi des travailleurs qui interviennent sur le chantier. Ces obligations s'appliquent à tous les bâtiments, quelle que soit leur utilisation (habitation, industrie, agricole, etc...).

Le Département des infrastructures a publié des directives d'application. Des renseignements peuvent être obtenus à l'adresse www.vd.ch/amiante

Martine Baud, Municipale



PETITE ENFANCE

Ecole et unité d'accueil pour écoliers (UAPE) aux Morettes

La commune de Prangins a eu l'occasion de présenter à ses habitants au mois d'avril 2011, le projet de bâtiment qui a été retenu par le jury du concours d'architecture pour l'école enfantine et UAPE aux Morettes.

La planification scolaire est un sujet auquel la Municipalité et les instances scolaires pranginoises ont accordé toute leur attention ces trois dernières années. La population s'est accrue et de nouvelles lois sont en phase de mise en place.

Plusieurs séances de travail avec les différents milieux intéressés, tenues depuis le milieu de l'année 2009, ont confirmé la nécessité d'engager une véritable stratégie de planification scolaire à court terme.

Au lieu-dit des Fossés, quatre classes enfantines sont actuellement placées dans un pavillon temporaire - le Pavillon des Fossés - qui, datant de 1972, ne possède pas de préau couvert. Le bâtiment montre des signes évidents de vétusté et, selon certains critères, ne répond plus aux normes actuelles. Une cinquième classe enfantine a été ouverte dès août 2009, vu le nombre d'enfants scolarisés. L'UAPE est actuellement localisée dans les locaux de l'ancienne école primaire et les locaux ne correspondent pas exactement à leur utilisation.

La situation actuelle se caractérise par des

changements dans l'organisation scolaire à l'échelle cantonale : l'accord HarmoS et la Convention scolaire romande, CSR (entrés en vigueur le 1^{er} août 2009) et la révision de la loi scolaire. Les nouvelles dispositions imposées par HarmoS et la CSR impliquent la scolarité obligatoire à partir de 4 ans, la primarisation du cycle de transition et la généralisation de l'accueil para et extrascolaire, confirmé en votation populaire dans le canton de Vaud.

La mise en place d'horaires blocs découlant de l'accord HarmoS oblige la commune de Prangins à planifier d'ici à 2015, une offre appropriée de prise en charge des élèves proposée en dehors du temps d'enseignement (réfectoire et unité d'accueil pour les écoliers).

Le développement du territoire communal, la saturation des structures scolaires actuelles et les dynamiques démographiques à l'oeuvre impliquent inévitablement la construction d'une nouvelle école enfantine à Prangins. Elle comprendra six classes enfantines ainsi qu'une UAPE qui permettra d'accueillir 60 élèves en dehors des heures d'école. Ce sera un lieu de vie où les enfants de 4 à 10 ans pourront effectuer plusieurs activités éducatives et ludiques - bricolage et autres -, jouer seuls et en groupe, faire leurs devoirs.

Ce bâtiment s'inscrira dans une logique de rassembler les plus jeunes, école enfantine et UAPE sur le même site.

Violeta Seematter, Municipale



CONTRÔLE DES HABITANTS

Passeports biométriques

Qu'est-ce qu'un passeport biométrique ?

Depuis le 1^{er} mars 2010, tous les passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. Ces derniers sont munis d'une puce sur laquelle sont enregistrées une photo du titulaire et deux empreintes digitales. L'introduction du passeport électronique suit une tendance internationale. Tous les Etats appliquent les mêmes normes afin de garantir que les passeports puissent être utilisés dans le monde entier. Ce passeport, appelé également passeport 10, constitue la 6^{ème} adaptation du passeport suisse depuis son introduction en 1915. A ce jour, seuls les Etats-Unis exigent un passeport biométrique (ou le passeport 03 émis avant le 26 octobre 2006).

A quoi sert la banque de données ?

Le système suisse d'information relatif aux documents d'identité (ISA) retient par écrit qui a reçu quel document et avec quelles données et assure la fonction de pouvoir gérer et délivrer des documents d'identité rapidement et dans des conditions sûres. Les photos et les empreintes enregistrées dans ISA permettent de vérifier l'identité des demandeurs de passeport plus efficacement que jamais. L'accès à la banque de données ISA est strictement réglementée. Seules les autorités suisses impliquées dans l'établissement ou le contrôle de passeport peuvent y consulter des données. La banque de données peut également servir à l'identification de victimes d'accidents, d'actes violents ou de catastrophes naturelles (tsunami de 2004). Par contre, elle ne peut pas être utilisée à des fins d'enquête.

Qu'en est-il de la protection des données ?

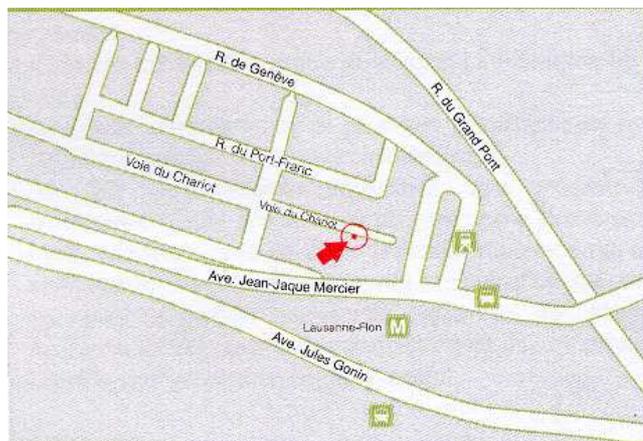
Un symbole  situé en bas à droite sur la couverture du passeport 10 indique qu'il s'agit d'un passeport électronique conforme aux normes internationales. Après fabrication du passeport, il est impossible de modifier ou de copier (cloner) la puce qui se situe dans la couverture du passeport 10 sans que cela ne se remarque lors d'un contrôle. Les données enregistrées dans le passeport 10 sont protégées par une procédure d'accès sécurisée et par une clé électronique. Les empreintes digitales sont particulièrement sécurisées : pour qu'un autre pays puisse les lire, il doit disposer d'une autorisation de la Suisse.

Comment faire pour obtenir le passeport biométrique ?

La démarche peut être faite par internet www.biometrie.vd.ch, par téléphone 0800 01 1291 ou en se rendant personnellement dans un centre de saisie.

Pour le canton de Vaud :

Centre de biométrie
Voie du Chariot 3
Quartier du Flon
1014 Lausanne



Heures d'ouverture :

Lu-Ve 7h30—18h30 non-stop
Sa 7h30—17h30 non-stop

Combien coûte le passeport biométrique et quelle est sa durée de validité ?

	Carte d'identité Demandée auprès de la Commune	Passeport Demandé auprès du Centre	Passeport + carte d'identité Demandés auprès du Centre	Passeport provisoire Demandé auprès du Centre
Enfants*	30.-	60.-	68.-	100.-
Adultes*	65.-	140.-	148.-	100.-

*Passeport: enfants = personnes âgées de moins de 18 ans
adultes = personnes âgées de plus de 18 ans
Frais d'envoi de 5 francs en sus par document d'identité. Les paiements en espèces ou par carte de débit (maestro, postcard) sont acceptés.

Le passeport biométrique a une validité de 10 ans pour les adultes et de 5 ans pour les enfants (jusqu'à 18 ans). Le passeport biométrique n'est pas renouvelable.



Plus d'informations sur
www.passeportsuisse.ch
ou n°gratuit 0800 820 008



Violeta Seematter, Municipale

Xterra Switzerland revient à Prangins !



Ne partez pas à Hawaï en septembre ! Le spectacle sera à Prangins le 10 septembre 2011 lors du 2^{ème} Xterra Switzerland. Plus de 600 champions de niveau mondial et amateurs passionnés de Xterra participeront à ce que l'on pourrait appeler une nouvelle forme de « triathlon nature ».

Ce sport, né en 1996, sur l'île de Maui à Hawaï, fait l'objet aujourd'hui d'une tournée mondiale de 15 étapes qualificatives pour les championnats du monde de Xterra qui se déroulent, chaque année, dans l'archipel du Pacifique, en octobre. Seule étape suisse, la compétition de Prangins comportera un parcours de natation de 1500 m. au large des Abériaux avec un départ en ligne très spectaculaire, 35 km de VTT, et enfin un « trail » (course à pieds nature) de 10 km.

Le site privilégié des Abériaux et son environnement immédiat forment un écrin naturel qui semble être prédestiné à l'organisation de ce type de manifestation. L'édition 2010 a été riche en émotions et en performances et les organisateurs, comme les athlètes, se réjouissent à l'idée de revivre l'expérience pranginoise, qui pourrait devenir indissociable du calendrier mondial du Xterra.

Respect de l'environnement

Une attention particulière au respect de l'environnement dans le cadre de l'organisation de cet événement sera mise en place.

- Chaque participant sera prié, à la remise des dossards, de signer une charte du respect de la nature, par laquelle il s'engage à respecter la nature sur la totalité des parcours empruntés.
- Des piquets en bambou seront utilisés pour le balisage des différents parcours.
- Un tri des déchets sur le site sera organisé.
- Grâce à un partenariat entre une start-up active dans l'énergie solaire et la SEIC, la manifestation générera sa propre électricité pour atteindre un bilan énergétique neutre.
- Le dimanche une sortie de course à pied est organisée sur les différents parcours afin de récupérer les éventuels déchets, à laquelle, à l'image de 2010, les meilleurs athlètes mondiaux participent volontiers.



La manifestation commencera dès 9h00 aux Abériaux avec une épreuve sur le petit parcours, suivie à 14h00 de la compétition principale.

A noter que les organisateurs, soutenus par la commune de Prangins, cherchent encore des bénévoles susceptibles de contribuer au bon déroulement et au succès de cet événement unique.

Renseignements et inscriptions en ligne : www.xterraswitzerland.ch

François Bryand, Muncipal



1761 - Dédicace de nouveau Temple de Prangins

C'est probablement sous l'impulsion de la baronnie de Prangins que fut prise vers 1750 la décision de construire une nouvelle église.

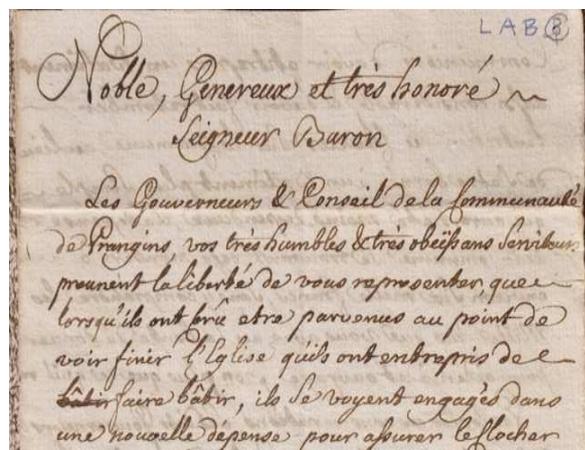
A cette époque, notre village ne comptait que quelques centaines d'habitants voués à l'agriculture et à l'élevage. Grâce à la bienveillance et à la générosité du baron Guiguer de Prangins, propriétaire du château, des échanges de terrains et des arrangements financiers furent conclus avec les autorités villageoises, et la construction commença en 1757.

Trois ans plus tard, les travaux n'étaient pas terminés et les caisses de la commune étaient vides... Les villageois commençaient à reprocher aux édiles d'avoir vu trop grand. Le Conseil fut réuni et décida de solliciter à nouveau l'aide de M. le Baron. La requête ci-dessous lui fut adressée le 4 août 1760. Gageons que la réponse fut favorable puisqu'un an plus tard, le temple était terminé et la dédicace fut prononcée le 26 juin 1761.

Le nouveau temple remplaçait une ancienne chapelle située, avant le remblaiement du fossé, à l'emplacement du petit bassin circulaire, à l'entrée ouest du parc du château, côté Genève.

Signalons enfin que l'actuelle surface herbeuse autour du temple était en fait l'ancien cimetière du village jusqu'en 1884, année de la mise en service du cimetière actuel.

Lettre du Conseil de Prangins à M. le Baron, 4 août 1760 :



LAB 8

Noble, Généreux et très honoré
Seigneur Baron

Les Gouverneurs & Conseil de la Communauté
de Prangins, vos très humbles & très obéissants serviteurs,
prennent la liberté de vous représenter, que
lorsqu'ils ont été parvenus au point de
voir finir l'Eglise qu'ils ont entrepris de
faire bâtir, ils se voyent engagés dans
une nouvelle dépense pour assurer le clocher

Noble, Généreux et très honoré Seigneur Baron
Les Gouverneurs et Conseil de la Communauté

de Prangins, vos très humbles et très obéissants serviteurs, prennent la liberté de vous représenter que lorsqu'ils ont cru être parvenus au point de voir finir l'Eglise qu'ils ont entrepris de faire bâtir, ils se voyent engagés dans une nouvelle dépense pour assurer le clocher et prévenir sa chute, ainsi que celle des cloches.

Ils reconnaissent aujourd'hui, mais trop tard, que cette entreprise était au dessus des facultés de la Communauté.

Elle a non seulement employé une partie de ses capitaux, mais elle a encore contracté auprès de vous, Monsieur, une dette de Quatre mille florins, qui se trouve un objet considérable pour une Communauté, qui n'ayant pas de revenus, n'a prospéré que par sa grande économie, les Conseillers ne retirant aucune récompense des soins et des peines qu'ils prennent pour les affaires publiques.

Ce qu'il y a de plus sensible pour eux, c'est qu'ils se voyent chargés de reproches par les autres communiens d'avoir entrepris un bâtiment aussi considérable et d'avoir fait retomber l'entretien du chœur sur la commune, au lieu de s'être borné à un bâtiment plus simple qui aurait été moins dispendieux, la dépense de la commune se trouvant déjà monter à environ six mille francs, sans y comprendre les mille Ecus que vous avez eu la bonté de donner pour aider à cet ouvrage, non plus que ce qu'il reste à faire dans l'intérieur.

Pour toutes ces considérations, les dits-Gouverneurs et Conseil viennent vous supplier, Monsieur, de vouloir bien leur accorder généreusement quelques secours pour leur aider à mettre la dernière main à ce bâtiment, sinon la Communauté se verra hors d'état de subvenir à ses charges, qui augmentent annuellement par des frais militaires. Cette faveur que les suppliants se flattent d'obtenir de votre bonté ordinaire comme étant le soutien et l'appui de la communauté, les animera par un nouveau zèle à se répandre en vœux au Tout-Puissant pour votre bonheur et pour votre conservation, celle de Madame et de votre chère famille.



Jean-Pierre Humm,
Archiviste communal

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

Tout est dit en matière d'élection communale ! Et ceci avec un scénario idéal pour le Bureau Electoral puisqu'un seul tour a suffi à élire l'ensemble des conseillers communaux et de la Municipalité.

De plus les membres de cette dernière ont désigné, par décision consensuelle, comme nouveau Syndic de Prangins, Monsieur François Bryand, évitant ainsi une élection par la population.

Restait encore à trouver un nombre suffisant de conseillers-suppléants fixé à douze pour notre Commune. Dans un premier temps sept candidats, non élus, ont obtenu la majorité lors des élections et sont donc nommés directement suppléants. Cinq autres candidats se sont annoncés pour compléter la liste et ont été élus tacitement. Ainsi nous entamerons la nouvelle législature avec un contingent plein; ce qui est une bonne nouvelle.

Félicitations à toutes ces personnes qui vont oeuvrer pour les cinq prochaines années à la conduite des affaires communales, soit sur un plan législatif, soit exécutif. Bien des défis attendent ces nouvelles équipes, à elles de les relever !

Petit résumé de la séance du 22 mars 2011

Le préavis 77/11 demandait un crédit de Fr. 540'000.- pour la création d'un espace public et d'un trottoir à côté de l'Auberge communale. S'ensuit une longue discussion sur ce point avec un argumentaire étoffé de la Municipalité qui n'a pas convaincu le Conseil et qui a finalement refusé cette demande.

Le préavis 80/11 concernait une mise en place au centre du village d'une station de vélos en libre service. Dans le cadre d'autres ouvertures de stations similaires à Nyon et Gland, celle de Prangins vient compléter cette future offre, puisque ce préavis a été accepté très largement.

Le préavis 81/11 traitait d'une amélioration des aménagements extérieurs de la plage de Promenthoux et a été lui aussi accepté. Ce lieu bucolique sera encore plus agréable à l'avenir.

Petit résumé de la séance du 3 mai 2011

Le préavis 79/11 touchait un domaine dépassant les limites géographiques de notre commune puisqu'il s'agissait de se prononcer sur

le volet stratégique du Plan directeur du district de Nyon. Ce point a été accepté.

Le préavis 82/11 qui sollicitait une participation financière à la maintenance des bâtiments de la Paroisse catholique à Nyon a été accepté.

Finalement **le rapport-préavis 83/11** demandait non pas une participation financière (d'où son appellation), mais une prise de position du conseil au sujet du programme politique énergétique et climatique durable pour la période 2011-2015. Ce point a aussi été accepté.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Communal sont publics et publiés sur le site Internet de la commune dans leur intégralité. Vous pouvez donc quasiment « vivre » en différé chaque session et le déroulement des débats. C'est un moyen simple, ludique, très intéressant de mieux connaître ce qui se passe à Prangins. C'est par ce biais que vous pouvez avoir accès aux informations des futurs projets, réalisations, constructions.

Et pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet vous pouvez sans autre vous adresser au soussigné. Profitez-en !

A bientôt et bien cordialement.



Claude Perret
Président du Conseil communal
conseil@prangins.ch

Recherche d'un Huissier pour le Conseil communal

Suite à la démission de son huissier actuel, le Bureau du Conseil communal est à la recherche d'une nouvelle personne pour exercer cette charge.

Toute personne possédant les droits civiques sur Prangins peut postuler à ce poste.

Entrée en fonction idéalement au 1^{er} juillet 2011 ou à convenir. Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser directement auprès du Président du Conseil communal ou éventuellement auprès du Greffe Municipal.

Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 78/11 :

- ♣ Plan partiel d'affectation « Le Clos »

Préavis No 82/11 :

- ♣ Rénovation Eglise catholique Nyon

Préavis No 83/11 :

- ♣ Rapport préavis concernant le programme de politique énergétique et climatique durable pour la période 2011-2015

Préavis No 84/11 :

- ♣ Rapport de gestion 2011

Préavis No 85/11 :

- ♣ Demande pour l'engagement d'un animateur à 50% pour l'association de la jeunesse de Prangins

Préavis No 86/11

- ♣ Demande de ratification de la convention de liquidation de la succession d'un citoyen de Prangins décédé en 2009

Préavis 87/11

- ♣ Comptes communaux 2010

Tirs militaires

Mercredi 22 juin 18h00-20h00

Samedi 27 août 8h00-12h00

Daniel Kistler, Secrétaire municipal



EN JOIE ET EN PEINE

NAISSANCES

Michel OPPLIGER	le 15 février
Julia SCHÜPBACH	le 1 ^{er} mars
Benjamin MYERS	le 9 mars
Anthony DELEDERRAY	le 9 mars
Joey BROCARD	le 12 mars
Viktoria PATRICNY	le 20 mars
Adrià MORVAN	le 21 mars
Lily DU PASQUIER	le 22 mars
Justin STAUB	le 15 avril
Laly BARKHORDARIAN	le 17 avril
Dominic HUGHES	le 22 avril
Chiara RUSSO	le 23 avril
Mia UNDERHILL	le 9 mai

ILS NOUS ONT QUITTES

Pierre BRAUCH	le 28 mars
Susanne CORBAZ	le 6 mai

80 ANS

Claude GIGANDET	le 3 juillet
Pierre LAZEYRAS	le 11 juillet
Margaret CERBONI	le 15 juillet
Roberto CERBONI	le 8 août

95 ANS

Marguerite BERTHOD	le 30 juillet
--------------------	---------------